

PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

POSTE SOURCE AEROPARC ET RACCORDEMENT

Commune de Mérignac (33)



Dossier 3312789 - Octobre 2025

**ENEDIS- DR Aquitaine Nord
BRIPS Nouvelle Aquitaine**

5 rue Condorcet
33150 CENON

CLIENT

NOM	ENEDIS – DR Aquitaine Nord BRIPS Nouvelle Aquitaine
ADRESSE	5, rue Condorcet 33150 CENON
INTERLOCUTEUR	Guillaume Macé

ECR ENVIRONNEMENT

AGENCE DE	Bordeaux
ADRESSE	3, avenue de Guitayne Zone d'activités de Courneau 33610 CANEJAN
TELEPHONE	05 57 26 79 79

DATE	INDICE	OBSERVATION / MODIFICATION	REDACTEUR	VERIFICATEUR
11/09/2025	01	Pré-diagnostic écologique	J.B. ROUSSEAU	M. VANDEKERCKHOVE
08/10/2025	02	Mise à jour des recommandations	J.B. ROUSSEAU	M. VANDEKERCKHOVE



SOMMAIRE

1. METHODOLOGIE APPLIQUEE.....	3
2. BILAN DES DONNEES DISPONIBLES.....	5
3. INTERET ECOLOGIQUE ET IMPLICATIONS REGLEMENTAIRES PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX.....	6
3.1. METHODE D’EVALUATION DES NIVEAUX D’INTERET ECOLOGIQUE PRESSENTI	6
3.2. GRANDS TYPES DE MILIEUX.....	7
3.3. ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL.....	16
3.3.1. Les périmètres d’inventaires.....	16
3.3.2. Les périmètres réglementaires – Natura 2000.....	19
3.4. ZONES HUMIDES.....	21
4. SYNTHESE DE L’INTERET ECOLOGIQUE DANS L’AIRE D’ETUDE ET PRINCIPALES CONCLUSIONS.....	29
5. RECOMMANDATIONS CLEFS.....	36

FIGURES

Figure 1 : Localisation des périmètres d’étude rapprochés.	4
Figure 2 : Localisation des habitats naturels, semi-naturels et artificiels_Zoom 1	8
Figure 3 : Localisation des habitats naturels, semi-naturels et artificiels_Zoom 2	9
Figure 4 : Localisation des habitats naturels, semi-naturels et artificiels_Zoom 3	10
Figure 5 : Localisation des habitats naturels, semi-naturels et artificiels_Zoom 4	11
Figure 6 : Localisation des habitats naturels, semi-naturels et artificiels_Zoom 5	12
Figure 7 : Localisation des ZNIEFF incluses dans l’aire d’étude éloigné.	18
Figure 8 : Localisation des sites Natura 2000 au sein de l’aire d’étude éloignée.....	20
Figure 9 : Classes d’hydromorphologie (GEPPA 1981 modifié). Les classes Vb, Vc, Vd, VI, H correspondent à des sols de zones humides ; les classes IVd et Va et les types de sols correspondants peuvent être exclus par le préfet de région après avis du CSRPN.	23
Figure 10 : Localisation des zones humides potentielles.	24
Figure 11 : Localisation des zones humides effectives.	25
Figure 12 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la parcelle d’ENEDIS	28
Figure 13 : Représentation des enjeux écologiques au sein de l’aire d’étude rapprochée_Zoom 1	32
Figure 14 : Représentation des enjeux écologiques au sein de l’aire d’étude rapprochée._Zoom 2	33
Figure 15 : Représentation des enjeux écologiques au sein de l’aire d’étude rapprochée_Zoom 3	34
Figure 16 : Représentation des enjeux écologiques au sein de l’aire d’étude rapprochée_Zoom 4	35

1. METHODOLOGIE APPLIQUEE

Équipe intervenue sur le pré diagnostic		
Jean-Baptiste Rousseau	Faune	Inventaire de l'ensemble de la faune et interprétation des résultats de terrain. Expertise sur les potentialités d'accueil pour la faune et interprétation des résultats de terrain Réalisation du diagnostic zone humide sur le critère pédologique
Léa Tournier	Botanique	Description des habitats naturels et semi-naturels.

Investigations de terrain
« L'objectif des investigations de terrain est de conduire une analyse globale des capacités d'accueil des milieux, fondée sur la connaissance des taxons habituellement présents dans ce type d'habitat, replacée dans le contexte biogéographique de l'aire d'étude, et d'en définir les principales caractéristiques fonctionnelles. L'ensemble des milieux, naturels ou anthropisés, de la zone d'étude a ainsi été parcouru. L'attention s'est particulièrement portée sur les habitats naturels ou modifiés présentant a priori le plus fort intérêt écologique, ainsi que sur les éléments locaux favorisant la diversification des cortèges d'espèces : zones humides et cours d'eau, haies, arbres âgés, boisements et leurs lisières... Les observations opportunistes d'espèces ont été soigneusement consignées. Dans le cadre de cette étude, les inventaires se sont concentrés principalement sur l'emplacement du futur poste ENEDIS. Par ailleurs, le tracé de la ligne RTE a également été prospecté, dans la mesure du possible, lorsque les terrains étaient accessibles. Dans ce cas, l'analyse bibliographique et l'interprétation photoaérienne permettront d'établir les enjeux pressentis.

Dates des relevés	Conditions météorologiques	Température moyenne
Inventaires diurnes		
04/04/2025	Nébulosité 25% - Pas de vent	Environ 14°C
Intervenants		
Jean-Baptiste Rousseau – Chargé d'affaires environnement		Pédologie, faune
Léa Tournier – Chargée d'études environnement		Flore, habitats



Poste source Aéroparc - Commune de Mérignac (33)

Périmètres d'étude

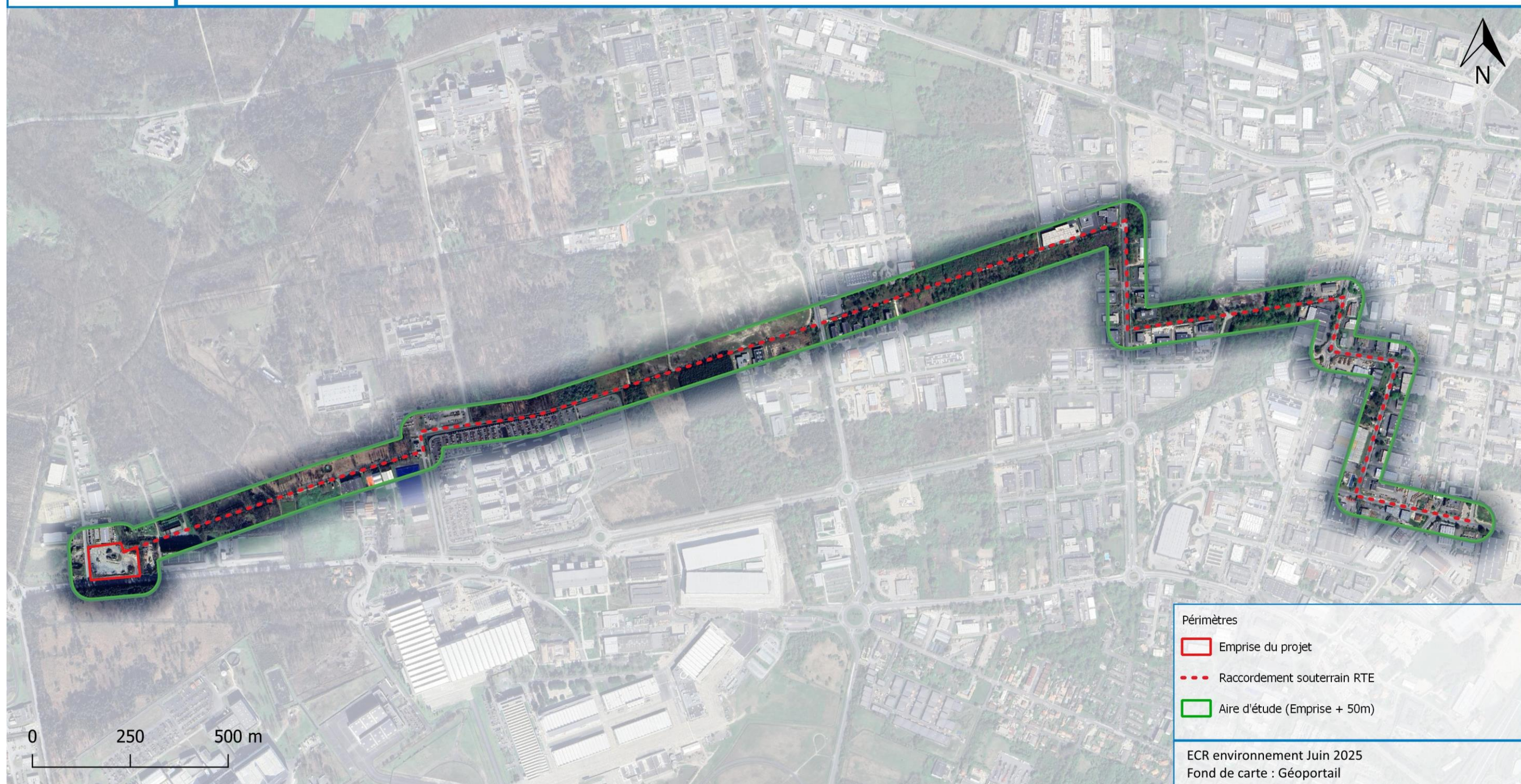


Figure 1 : Localisation des périmètres d'étude rapprochés.

2. BILAN DES DONNEES DISPONIBLES

Afin de connaître et d'intégrer les sensibilités des espèces et milieux présents ou potentiellement présents au niveau des terrains des périmètres d'investigation et de leur aire d'affluence, différentes personnes ou organismes ressources ont été consultés dans le cadre de cette étude :

Organisme/personne/étude	Date	Nature des données recueillies
OBV-NA	Avril 2025	Analyse des données flore locale.
Géoportail	Avril 2025	Zonage du patrimoine naturel local.
Oiseaux de France	Avril 2025	Analyse des données faune locale.
INaturaliste	Avril 2025	Analyse des données faune locale.
Ra-na	Avril 2025	Analyse des données faune locale.
Diagnostic écologique et inventaire des zones humides	Avril 2025	Analyse des données de faune et de flore locales sur la base des inventaires réalisés par ECOSPHERE en 2021 (diagnostic Aéroparc).
Incidences et accompagnement mesures ER-A	Avril 2025	Analyse des sensibilités environnementales au niveau du tracé RTE.

L'état initial des connaissances avant investigations de terrain est considéré comme bonne au regard de deux études spécifiques dans la zone du projet.



3. INTERET ECOLOGIQUE ET IMPLICATIONS REGLEMENTAIRES PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX

3.1. Méthode d'évaluation des niveaux d'intérêt écologique pressenti

Le niveau d'intérêt écologique pressenti est évalué par grands types de milieux en intégrant l'ensemble de ses composantes écologiques. D'une manière générale, un même niveau d'intérêt écologique est affecté à chaque entité d'un même grand type de milieu. Certaines spécificités locales peuvent toutefois être définies à la hausse ou à la baisse par rapport au cas général défini pour le grand type de milieu. C'est le cas par exemple lorsque la présence localisée d'espèces/habitats remarquables conduit à réajuster ponctuellement le niveau d'intérêt écologique.

Sa qualification suit la logique et l'échelle présentées dans le tableau ci-après. Elle s'appuie sur des critères d'évaluation dont la liste, non exhaustive, est détaillée ci-dessous :

Méthode d'évaluation des niveaux d'intérêt écologique pressentis	
Niveau d'intérêt écologique pressenti	Exemples de critères d'évaluation utilisables (liste non exhaustive)
Fort	- Habitat naturel rare et menacé dans la région administrative du site d'étude, en bon état de conservation ; - Présence (avérée ou pressentie) d'espèces floristiques rares ou menacées ; - Présence (avérée ou pressentie) d'espèces animales rares ou menacées ; - Milieu accueillant (ou présentant d'importantes capacités d'accueil pour) des espèces de faune rare ou menacées et supportant l'accomplissement de phases clés de leur cycle biologique ; - Milieu présentant un rôle fonctionnel prépondérant
Moyen	- Habitat naturel assez rare et relativement menacé dans la région administrative du site d'étude, en bon état de conservation ou habitat naturel rare et menacé dans la région administrative du site d'étude, mais présentant un état de conservation dégradé ; - Présence (avérée ou pressentie) d'espèces floristiques assez rares ou quasi-menacées ; - Présence (avérée ou pressentie) d'espèces animales assez rares ou quasi-menacées ; - Milieu accueillant (ou présentant d'importantes capacités d'accueil pour) des espèces de faune assez rares ou quasi-menacées et supportant l'accomplissement de phases clés de leur cycle biologique ; - Milieu présentant un rôle fonctionnel important à l'échelle locale
Faible	- Habitat naturel commun et non menacé dans la région administrative du site d'étude, présentant un état de conservation dégradé ; - Présence (avérée ou pressentie) d'espèces floristiques et animales peu communes ; - Milieu accueillant plusieurs espèces de faune communes pour l'accomplissement de phases clés de leur cycle biologique ou milieu accueillant de façon marginale des espèces de faune patrimoniale au cours de leur cycle biologique - Milieu ne présentant pas de rôle fonctionnel particulier
Négligeable à nul	- Présence (avérée ou pressentie) d'un nombre limité d'espèces floristiques et faunistiques communes et non menacées ; - Milieu très artificialisé (route, parking goudronné...) peu favorable à la biodiversité

Nota : L'évaluation de l'intérêt écologique n'est pas automatiquement corrélée à l'identification de problématiques réglementaires (certaines espèces communes étant, par exemple, protégées). Une prise en compte de la réglementation spécifique (espèces protégées, zones humides, défrichements...) peut ainsi s'avérer nécessaire même dans le cas d'une espèce présentant un intérêt écologique faible.

Le niveau d'intérêt global de chaque grand type de milieu est évalué en se basant sur les niveaux d'intérêt de chacune des thématiques abordées (habitats naturels et modifiés, flore, faune, fonctionnalités écologiques). Le niveau d'intérêt le plus fort est retenu pour évaluer l'intérêt global d'un grand type de milieu.

3.2. Grands types de milieux

Les principaux types de milieux présents sur la zone d'étude sont :

- Zone rudérale
- Chemin
- Fourré arbustif et arboré
- Bassin de rétention

Les grands types de milieux présents sont localisés et décrits dans les fiches ci-après.

Chaque fiche présente :

- Les principaux éléments d'intérêt (habitats, flore et faune) à prendre en compte ;
- L'intérêt écologique pressenti de ce type d'habitat au sein de la zone d'étude ;
- Les éléments nécessitant une prise en compte réglementaire.

Une cartographie permettant de localiser les différents milieux est présentée ci-après.

Pour l'ensemble des items, les éléments présentés peuvent être avérés (observations de terrain par ECR environnement ou données bibliographiques récentes) ou pressentis sur la base des connaissances bibliographiques mises en perspective avec les habitats présents sur la zone d'étude.



Poste source Aéroparc - Commune de Mérignac (33)

Habitats naturels, semi-naturels et artificiels



Figure 2 : Localisation des habitats naturels, semi-naturels et artificiels_Zoom 1

Poste source Aéroport - Commune de Mérignac (33)

Habitats naturels, semi-naturels et artificiels



Figure 3 : Localisation des habitats naturels, semi-naturels et artificiels_Zoom 2

Poste source Aéroport - Commune de Mérignac (33)

Habitats naturels, semi-naturels et artificiels

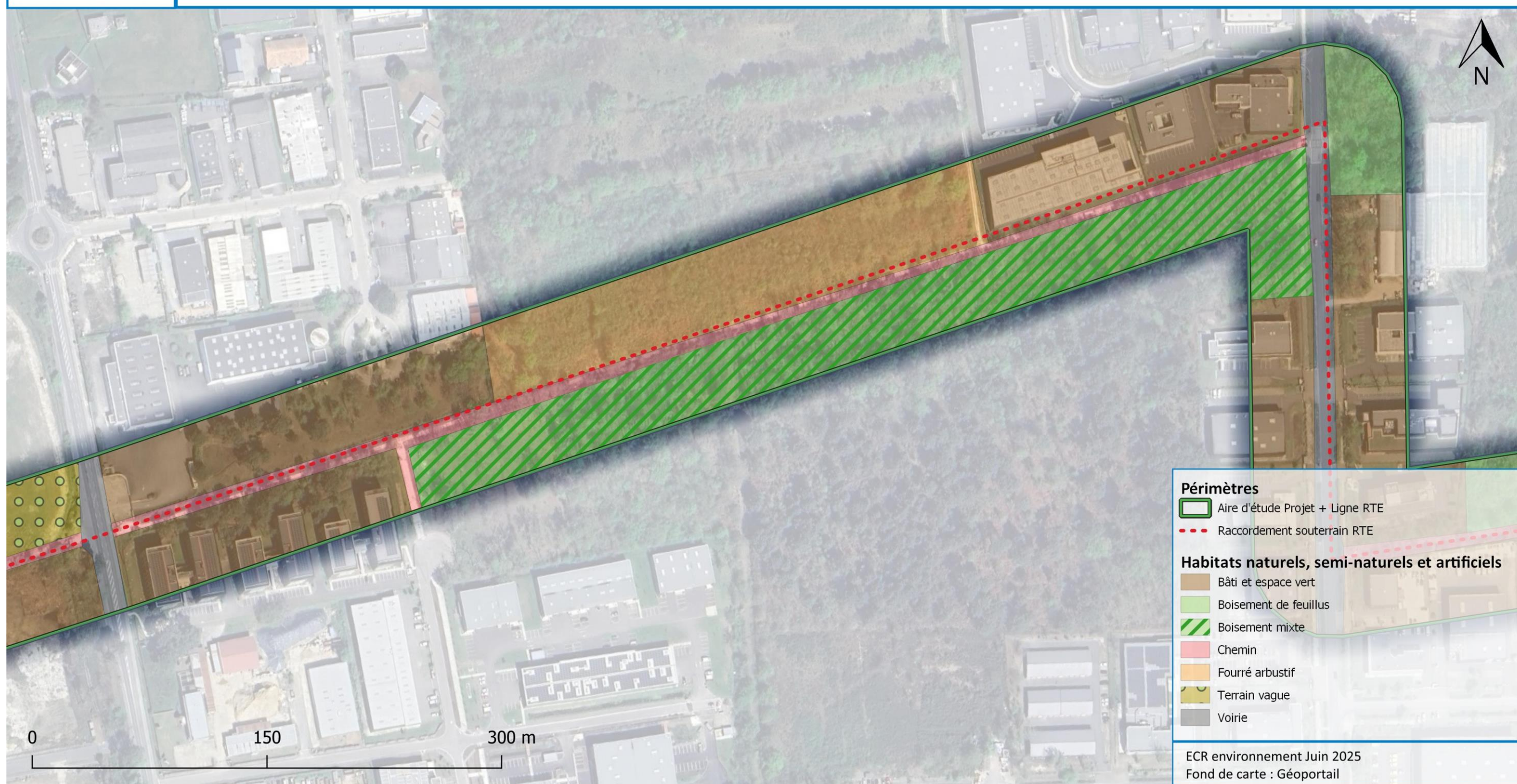


Figure 4 : Localisation des habitats naturels, semi-naturels et artificiels_Zoom 3

Poste source Aéroparc - Commune de Mérignac (33)

Habitats naturels, semi-naturels et artificiels



Figure 5 : Localisation des habitats naturels, semi-naturels et artificiels_Zoom 4

Poste source Aéroparc - Commune de Mérignac (33)

Habitats naturels, semi-naturels et artificiels

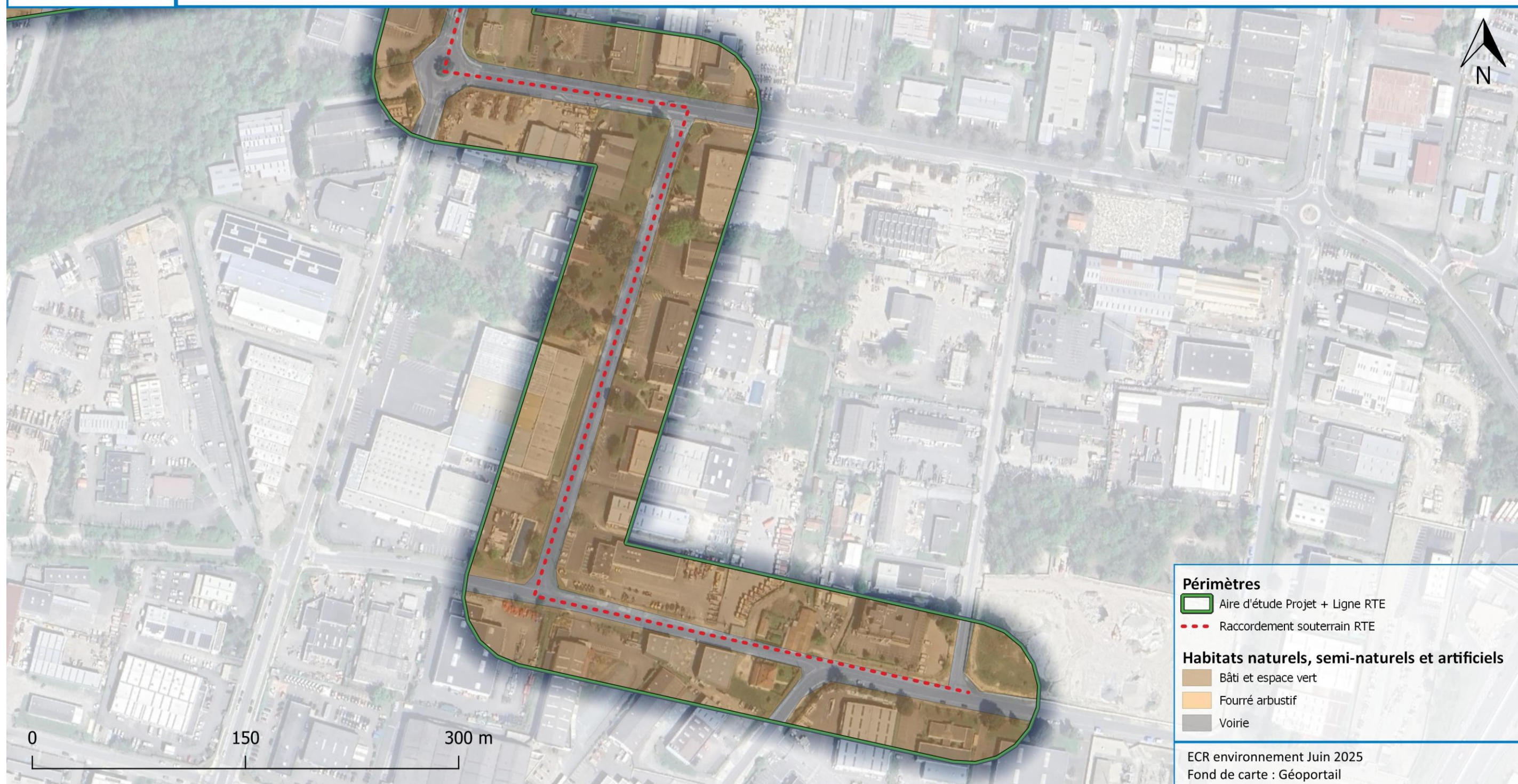


Figure 6 : Localisation des habitats naturels, semi-naturels et artificiels_Zoom 5

Zone rudérale	
Principaux éléments d'intérêt à prendre en compte	
- Habitats naturels et semi-naturels : Cet habitat est marqué par les activités humaines, souvent perturbé ou artificialisé (bords de routes, friches, remblais, abords de bâtiments). Ce milieu se développe sur des sols remaniés ou compactés, et accueillent des espèces végétales pionnières, opportunistes et résistantes aux perturbations telles que le Pissenlit ou l'Amaranthe réfléchie. - Espèces végétales remarquables : Aucune espèce végétale remarquable n'a été observée. - Espèces animales : Oiseaux du cortège des milieux anthropiques et généraliste (Bergeronnette grise, Rougequeue noir, Merle noir, Pie bavarde, etc..); Reptiles et amphibiens des milieux urbains (Lézard des murailles, Crapaud épineux).	 - Fonctionnalités écologiques : Les zones rudérales constituent des milieux anthropisés mais pouvant être écologiquement fonctionnels. Lors de précipitations, la formation de flaques temporaires peut offrir des sites de reproduction et de croissance larvaire pour les amphibiens. Certaines espèces d'oiseaux exploitent ces zones pour l'alimentation (insectivores, granivores) ou le repos. Les structures rudérales (pierres, tas de bois, friches herbacées) offrent des abris et des sites de chasse.
Intérêt écologique	
Général	Par thématique
Négligeable	Habitats naturels et semi-naturels : Négligeable
	Espèces végétales : Négligeable
	Espèces animales : Négligeable
	Fonctionnalités écologiques : Négligeable
Présence d'éléments nécessitant une prise en compte réglementaire	
Habitats d'intérêt communautaire	Non : il ne s'agit pas d'habitats d'intérêt communautaire
Espèces protégées remarquables et/ou patrimoniales	Flore : NON
	Faune : NON
Espèces protégées communes	Flore : NON
	Faune : OUI (espèces avérées et considérées comme présentes), - Avifaune : Bergeronnette grise, Rougequeue noir, Moineau domestique, - Reptiles : Lézard des murailles, - Amphibiens : Crapaud épineux.
Zones humides	Non

Abréviations : LC (Préoccupation mineure), NT (Quasi-menacée), VU (vulnérable), AI (Annexe I de la directive oiseaux)



Fourré arbustif et arborée	
Principaux éléments d'intérêt à prendre en compte	
- Habitats naturels et semi-naturels : Il s'agit d'une formation de ligneux à différentes strates, composée principalement de peupliers trembles et d'arbustes épineux tels que le prunellier. On note également la présence d'herbe de la Pampa. - Espèces végétales remarquables : Aucune espèce végétale remarquable n'a été observée. - Espèces animales : Oiseaux du cortège des milieux arbustifs et urbains (Moineau domestique, Rougegorge familier, Mésange charbonnière, Mésange bleu, Merle noir), reptiles (Lézard des murailles), amphibiens au repos et en abri (Crapaud épineux, Rainette méridionale, Grenouille rieuse).	
- Fonctionnalités écologiques : Ces habitats peuvent servir de refuges et corridors pour la faune. Les arbustes et arbres fournissent nourriture, abris et sites de reproduction pour de nombreuses espèces. Les invertébrés (abeilles sauvages, coléoptères saproxyliques, papillons) exploitent le feuillage, les fleurs et le bois mort. Les oiseaux (mésanges, merles, rouges-gorges) y trouvent des sites de nidification et des zones de chasse aux insectes. Les petits mammifères (mulots, musaraignes) et reptiles (lézards) utilisent les fourrés pour se protéger et se déplacer. Ainsi, les fourrés arbustifs et arborés jouent un rôle intéressant dans le maintien de la biodiversité et la connectivité écologique des zones anthropisées.	
Intérêt écologique	
Général	Par thématique
Faible	Habitats naturels et semi-naturels : Négligeable
	Espèces végétales : Négligeable
	Espèces animales : Faible
	Fonctionnalités écologiques : Faible
Présence d'éléments nécessitant une prise en compte réglementaire	
Habitats d'intérêt communautaire	Non : il ne s'agit pas d'habitats d'intérêt communautaire
Espèces protégées remarquables et/ou patrimoniales	Flore : NON
	Faune : NON
Espèces protégées communes	Flore : NON
	Faune : OUI (espèces avérées et considérées comme présentes), - Avifaune : Mésange charbonnière, Mésange bleu, Rougegorge familier, Merle noir, Fauvette à tête noire, Moineau domestique, Pouillot véloce, - Reptiles : Lézard des murailles, - Amphibiens : Crapaud épineux, Rainette méridionale.
Zones humides	Non

Abréviations : PN (Protection Nationale), LC (Préoccupation mineure), NT (Quasi-menacée), CR (en danger critique), AI (Annexe I de la directive oiseaux)

Bassin de rétention	
Principaux éléments d'intérêt à prendre en compte	
- Habitats naturels et semi-naturels : Un unique bassin est présent au nord-est du futur poste. Le bassin est entouré d'Herbe de la Pampa, d'Ajonc d'Europe, de Peuplier tremble et de Saule marsault. - Espèces végétales remarquables : Aucune espèce végétale remarquable n'a été observée. - Espèces animales : Zone de nidification pour les amphibiens (Rainette méridionale, Grenouille rieuse, Crapaud commun)	
	- Fonctionnalités écologiques : Cet habitat permet la reproduction des amphibiens présents sur le secteur. La proximité d'abris, tels que les fourrés arbustifs, renforce la fonctionnalité de ce point d'eau. D'autres espèces, notamment des oiseaux et des invertébrés, peuvent également utiliser ce milieu pour s'alimenter.
Intérêt écologique	
Général	Par thématique
Faible	Habitats naturels et semi-naturels : Négligeable
	Espèces végétales : Négligeable
	Espèces animales : Faible
	Fonctionnalités écologiques : Faible
Présence d'éléments nécessitant une prise en compte réglementaire	
Habitats d'intérêt communautaire	Non : il ne s'agit pas d'habitats d'intérêt communautaire
Espèces protégées remarquables et/ ou patrimoniales	Flore : NON
	Faune : NON
Espèces protégées communes	Flore : NON
	Faune : OUI (espèces avérées et considérées comme présentes), - Amphibiens : Crapaud épineux, Rainette méridionale.
Zones humides	NON

Abréviations : PN (Protection Nationale), LC (Préoccupation mineure), NT (Quasi-menacée), CR (en danger critique), AI (Annexe I de la directive oiseaux)

3.3. Zonages du patrimoine naturel

Il est précisé que la distance indiquée dans ce chapitre correspond à la distance mesurée entre les périmètres d'inventaires, réglementaires et l'emprise du projet. Seuls les périmètres situés à moins de 5 km de l'emprise du projet seront analysés. Les informations sur les zones du patrimoine naturelle sont issues du site de l'INPN.

3.3.1. Les périmètres d'inventaires

Les zones d'inventaires n'introduisent pas de régime de protection réglementaire particulier : il s'agit là des territoires dont l'intérêt écologique est reconnu. Il s'agit de sites dont la localisation et la justification sont officiellement portées à la connaissance du public, afin qu'il en soit tenu compte dans tout projet pouvant porter atteinte aux milieux et aux espèces qu'ils abritent.

Remarque : Les ZICO (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux) visent à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages. Ayant été établies en 1989, ces périmètres sont aujourd'hui obsolètes et les populations d'oiseaux sont mieux prises en compte par les ZPS (Zone de Protection Spéciale) destinées aux Oiseaux depuis 1991. Les périmètres des ZICO ne sont pas étudiés ici.

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales ou végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- **Les ZNIEFF de type 1**, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- **Les ZNIEFF de type 2**, qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les ZNIEFF de type 2 peuvent inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type 1.



Statut du périmètre	Code et dénomination	Distance	Espèces emblématiques du périmètre (extrait)	Lien écologique avec l'aire d'étude
ZNIEFF de type 1	Le Thil : vallée et coteaux de la Jalle de Saint-Médard « 720030040 »	4,8 km	Ce zonage présente de nombreuses particularités : - Zone d'hivernage et de reproduction de la Cistude d'Europe. - Les coteaux qui bordent la Jalle sont occupés par des pelouses sèches, des landes mésophiles et des landes humides, milieux qui permettent l'accueil de papillons protégés tels que le fadet des laïches, l'azuré du serpolet et le damier de la succise. - Des pâtures et des haies permettent l'accueil d'une faune bocagère, notamment de la pie-grièche écorcheur.	Négligeable Cette ZNIEFF concerne des milieux bien spécifiques situés à environ 4,8 km. Le lien écologique est donc considéré comme négligeable.
ZNIEFF de type 2	Réseau hydrographique de la Jalle, du camp de Souge à la Garonne, et marais de Bruges « 720030039 »	3 km	La variété de milieux qui caractérisent cette ZNIEFF favorise la présence d'une faune et d'une flore diversifiée, comprenant de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial dans divers groupes taxonomiques : orchis à fleurs lâches, fadet des laïches, cuivré des marais, agrion de Mercure, cistude d'Europe, loutre, etc.	Négligeable Cette ZNIEFF concerne des milieux aquatiques et humides situés à environ 3 km. Le lien écologique est donc considéré comme négligeable.



Poste source Aéroparc - Commune de Mérignac (33)

Patrimoine naturel local -ZNIEFF

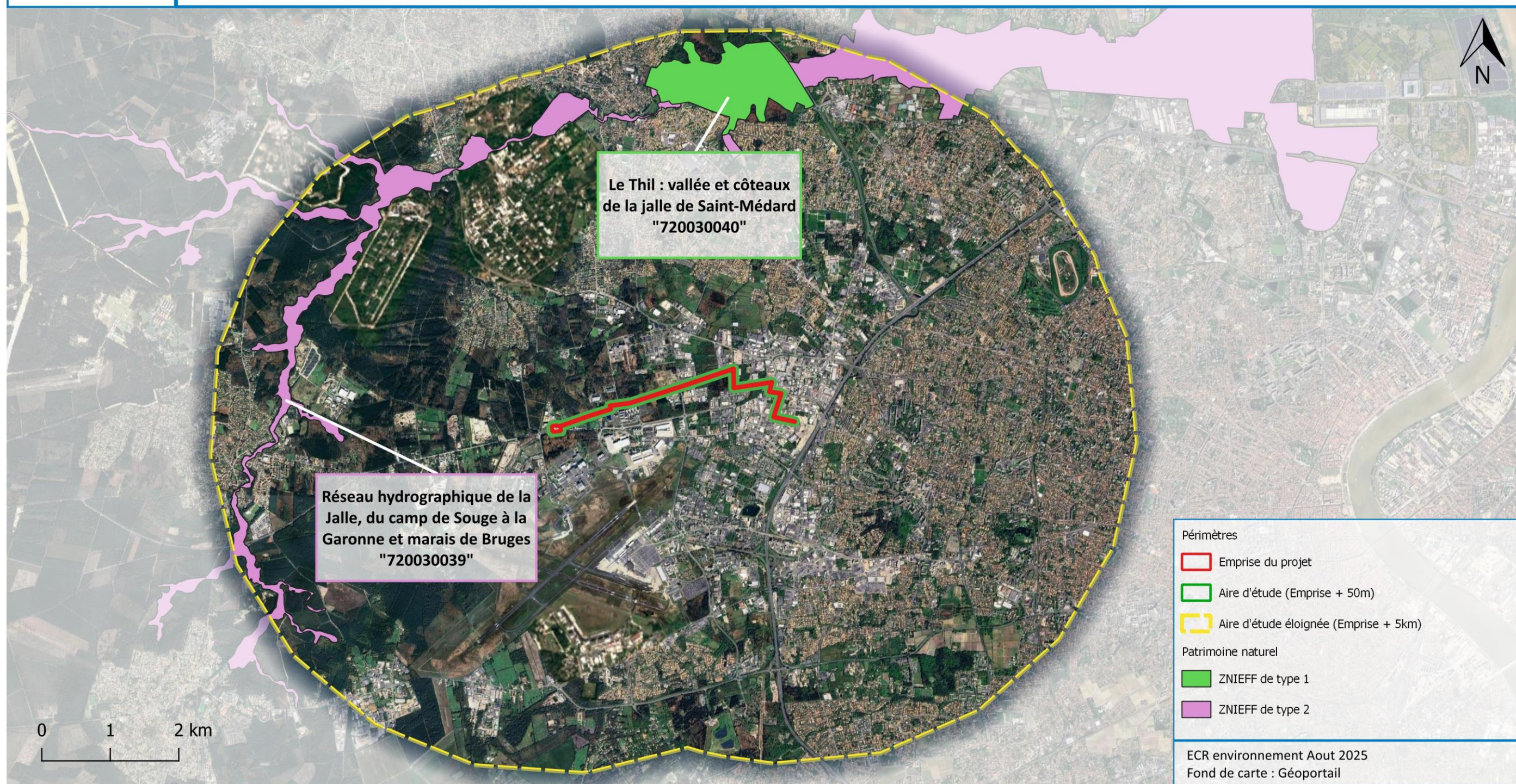


Figure 7 : Localisation des ZNIEFF incluses dans l'aire d'étude éloignée.

3.3.2. Les périmètres réglementaires – Natura 2000

Consciente de la nécessité de préserver les habitats naturels remarquables et les espèces végétales et animales associées, l'Union Européenne s'est engagée en prenant deux directives, la directive « Oiseaux » en 1979, révisée en 2009 et la directive « Habitats-Faune-Flore » en 1992 et à donner aux Etats membres un cadre et des moyens pour la création d'un réseau européen de sites naturels remarquables, nommé **Natura 2000**.

Ce réseau de sites comprend ainsi l'ensemble des périmètres désignés en application des directives « Oiseaux » et « Habitats-Faune-Flore », c'est-à-dire respectivement d'une part les Zones de Protection Spéciales (ZPS), qui s'appuient sur certains inventaires scientifiques comme les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), et d'autre part les propositions de Sites d'Intérêt Communautaire (pSIC), futures Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Statut du périmètre	Code et dénomination	Distance	Espèces emblématiques du périmètre (extrait)	Lien écologique avec l'aire d'étude
Natura 2000 Directive habitat	Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines « FR7200805 »	3 km	Ce zonage se distingue par une diversité écologique remarquable liée à ses cours d'eau, zones humides, landes et forêts alluviales. Parmi les habitats d'intérêt communautaire, on trouve les rivières à végétation aquatique, les mégaphorbiaies hygrophiles et les forêts alluviales à aulnes et frênes. Le site abrite également plusieurs espèces emblématiques et menacées, telles que le Vinson d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>), la loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>), la cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>) et l'anguille européenne (<i>Anguilla anguilla</i>). On y observe également le <i>Coenagrion mercuriale</i> ou l' <i>Euphydrys aurinia</i> , ainsi que des plantes patrimoniales telles que <i>Hottonia palustris</i> . Ce patrimoine naturel, fragilisé par l'urbanisation, les captages d'eau et les modifications hydrauliques, justifie une vigilance particulière et une gestion concertée pour assurer la préservation de la biodiversité locale.	Négligeable Cette ZNIEFF concerne des milieux aquatiques et humides situés à environ 3 km. Le lien écologique est donc considéré comme négligeable.



Poste source Aéroport - Commune de Mérignac (33)

Patrimoine naturel local - Sites Natura 2000

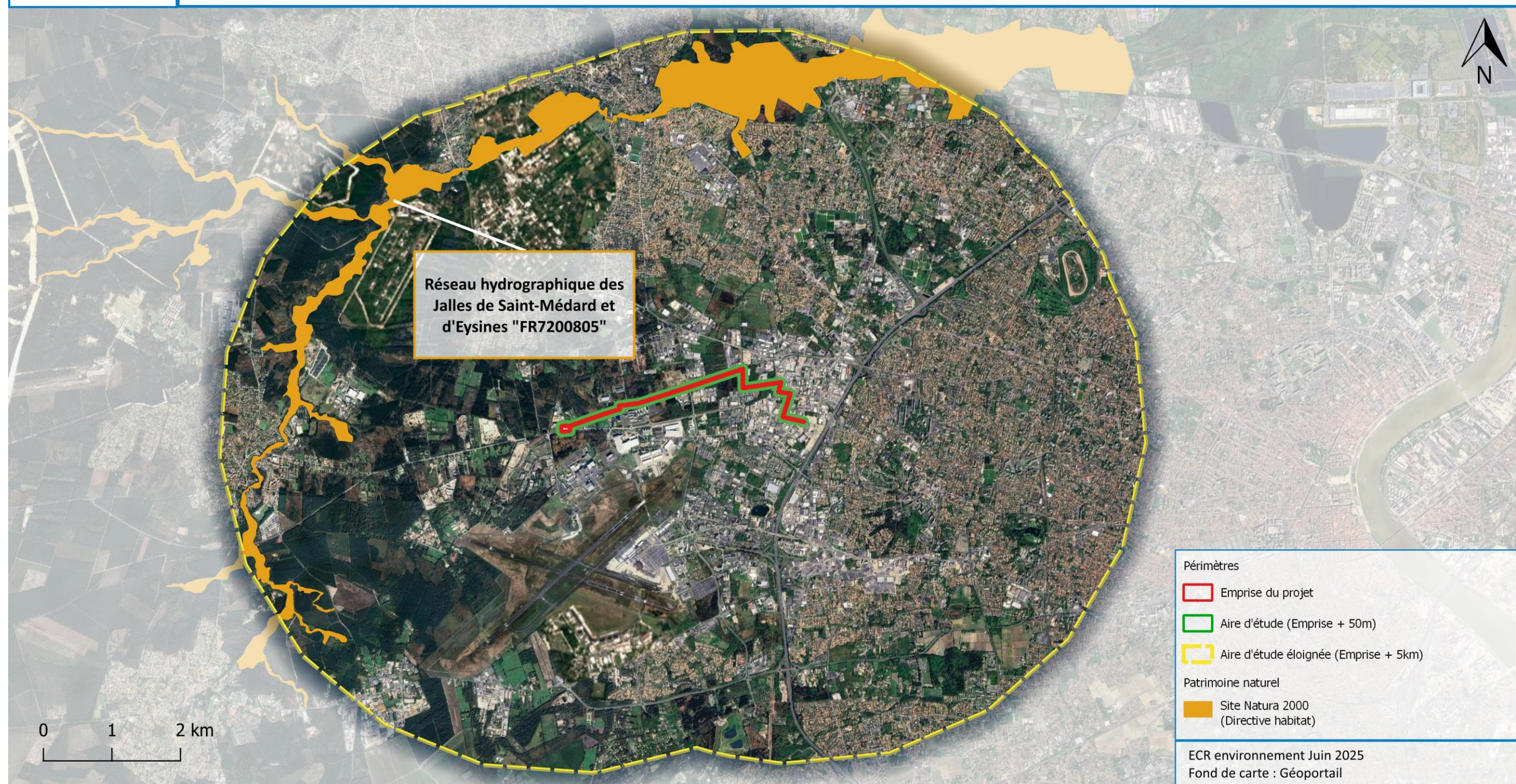


Figure 8 : Localisation des sites Natura 2000 au sein de l'aire d'étude éloignée.

3.4. Zones humides

Préambule

Conformément à la définition de la loi sur l'eau (J.O. 4/01/92) : « On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

L'arrêté du 24 juin 2008 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement. « Une zone est considérée comme humide si elle présente un des critères suivants :

- Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté.
- La végétation, si elle existe, est caractérisée par :
 - soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
 - soit des communautés d'espèces végétales, dénommées "habitats", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté ».

La caractérisation et la délimitation de zone humide a fait l'objet d'une préanalyse bibliographique selon les outils ci-dessous :

- Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides, MEDDE et Gis Sol. 2013.
- Base de données sur les zones humides Sig.Réseau (<http://sig.reseau-zones-humides.org/>)
- Cartographie des différents types de sols en France métropolitaine, Gis Sol et Réseau mixte technologique Sols et territoires. 2020.

Réglementation - Rappel

La loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité entérine le caractère alternatif et non cumulatif des critères de pédologie et de végétation dans la caractérisation des zones humides. Elle met fin à une période d'environ 2 ans où les deux critères devaient se cumuler pour définir une zone humide suite à un arrêt du conseil d'Etat du 22 février 2017.

La définition donnée par l'article L.211-1 du code de l'environnement est ainsi modifiée : « *on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

L'arrêté du 24 juin 2008, modifié en 2009, précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. Et ce, dans le cadre de la mise en



œuvre de la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature I.O.T.A codifié à l'article [R. 214-1 du code de l'environnement](#) (police administrative de l'eau et des milieux aquatiques). Selon l'arrêté, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

- **Le sol**

« 1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel. »

Les sols des zones humides correspondent (citations de l'Annexe de l'article 1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié) :

1. A **tous les Histosols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux **classes d'hydromorphie H** du GEPPA modifié ;

2. A **tous les Réductisols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; ces sols correspondent aux **classes VI c et d** du GEPPA ;

3. Aux **autres sols** caractérisés par :

- Des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ; ces sols correspondent aux **classes V a, b, c et d** du GEPPA ;
- Ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur ; ces sols correspondent à la **classe IV d** du GEPPA.

Cas particuliers : **fluviosols** et podzosols **humiques** et **humoduriques** : « l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol ».



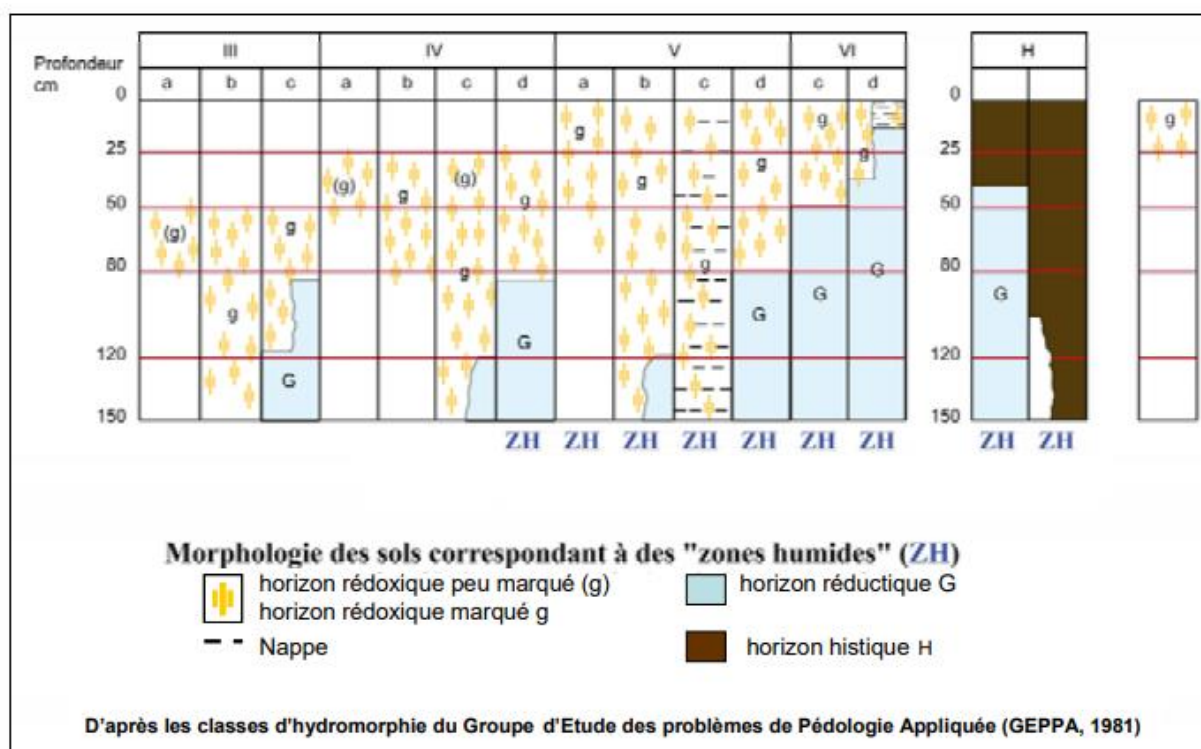


Figure 9 : Classes d'hydromorphologie (GEPPA 1981 modifié). Les classes Vb, Vc, Vd, VI, H correspondent à des sols de zones humides ; les classes IVd et Va et les types de sols correspondants peuvent être exclus par le préfet de région après avis du CSRPN.

• La végétation

« 2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées "habitats", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté. »

Analyse bibliographique

Selon la Cartographie nationale des milieux humides créée par Patrinat (Centre d'expertise et de données sur le patrimoine naturel) la probabilité de présence de zones humides sur le site est majoritairement **comprise entre 50 % et 75 % et entre 25 % et 50 %** au nord-ouest et centre.

Pour information, cette carte des milieux et zones humides sur le sol français a été réalisée en croisant les données topographiques, météorologiques, géologiques, hydrologiques et écologiques nationales. Toutefois, cette cartographie de prélocalisation ne se substitue pas à des inventaires locaux, elle apporte une connaissance complémentaire. C'est pourquoi des investigations doivent tout de même être réalisées.

Poste source Aéroparc - Commune de Mérignac (33)

Zones humides potentielles

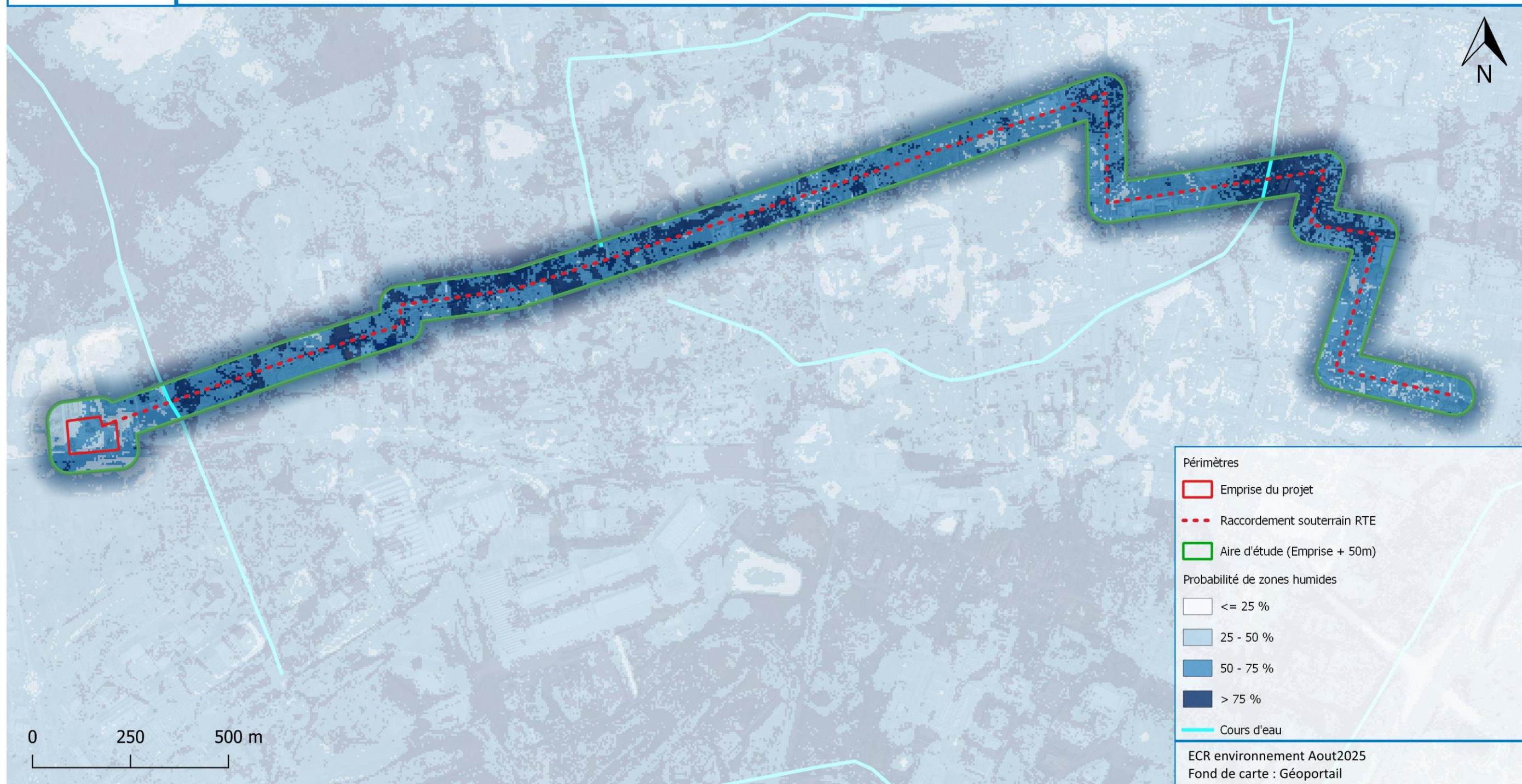


Figure 10 : Localisation des zones humides potentielles.

Poste source Aéroparc - Commune de Mérignac (33)

Zones humides effectives

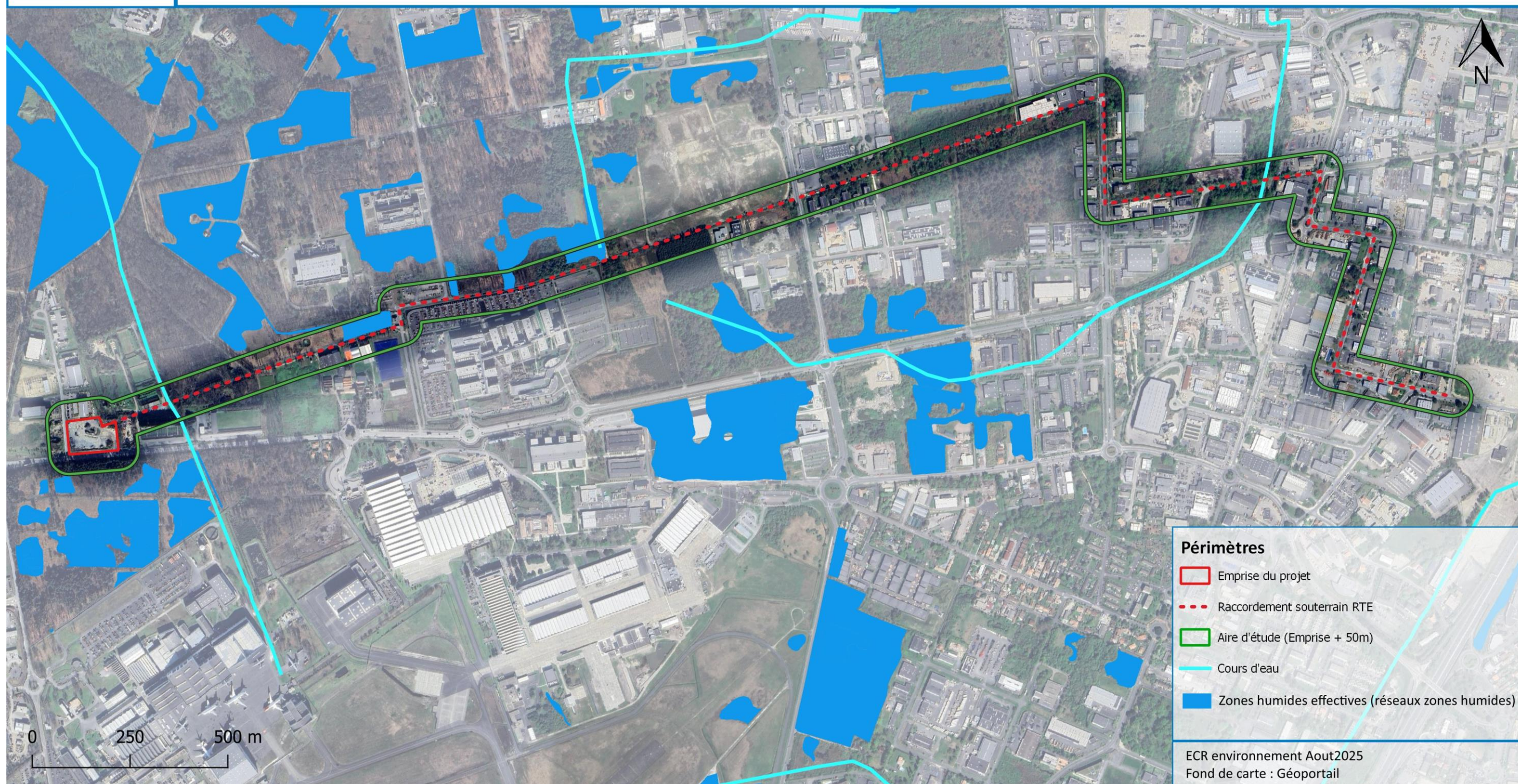


Figure 11 : Localisation des zones humides effectives.

La carte des sols établie par le Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Sols (GIS Sol) et le Réseau Mixte Technologique Sols et Territoires permet de recenser les Unités Cartographique de Sol (UCS) et les types de sols qui les composent à l'échelle locale.

Les données pédologiques au niveau de la zone d'étude sont présentées ci-après :

La zone d'étude est concernée par l'UCS n°62 – « Lande humide »

Cette UCS est composée de 12 Unités Typologiques de Sols (UTS) dont l'ensemble est décrit ci-dessous :

UCS n°165			
UTS (n°)	Proportion UTS	Type de sol	Matériau parental
55	32%	PODZOSOL HUMO-DURIQUE	SABLE DES LANDES
52	28%	PODZOSOL HUMIQUE	SABLE DES LANDES
56	12%	REDUCTISOL TYPIQUE	SABLE DES LANDES
53	10%	PODZOSOL DURIQUE humifère à E	SABLE DES LANDES
58	4%	PODZOSOL DURIQUE	SABLE DES LANDES
51	3%	PODZOSOL MEUBLE peu humifère	SABLE DES LANDES
48	2%	PODZOSOL OCRIQUE	SABLE DES LANDES
49	2%	PODZOSOL MEUBLE	SABLE DES LANDES
54	2%	PODZOSOL DURIQUE peu humifère	SABLE DES LANDES
62	2%	PODZOSOL MEUBLE humifère	SABLE DES LANDES
61	2%	BRUNISOL DYSTRIQUE sableux	SABLE DES LANDES
59	1%	PODZOSOL OCRIQUE humifère	SABLE DES LANDES

D'après l'analyse bibliographique des données pédologiques sur site, le type de sol « Podzsol » présent localement est qui potentiellement caractéristique de zone humide.

L'analyse bibliographique permet d'estimer qu'il y a **une potentialité forte** de zone humide au sein de la zone d'étude.

Critère floristique

Au regard des premières espèces végétales recensées et selon les codes CORINE Biotopes des habitats identifiés, aucun habitat de végétation caractéristique des zones humides n'a été observé le long du tracé. De même, aucune espèce caractéristique des zones humides n'a été relevée sur le tracé RTE ni sur la parcelle destinée à accueillir le poste ENEDIS.



Critère pédologique - Résultats

Type de sol	Description	Apparition de traces d'hydromorphie	Classe GEPPA	Caractère humide
Remblais	S1 0-30 cm : Terre de remblai sableuse avec beaucoup de granulométrie et d'éléments grossiers. Refus à 20 cm. Pas de trace d'hydromorphie. S2 0-40 cm : terre de remblai plus argileuse que sableuse avec de nombreux éléments grossiers. Refus à 40 cm. Pas de trace d'hydromorphie.	-	-	Non

Les sondages ont révélé un sol remanié, rendant difficiles les investigations à la tarière manuelle. Sur le site d'aménagement d'ENEDIS, le sol a perdu sa naturalité et aucune trace caractéristique des zones humides n'a été observée. De ce fait, aucune zone humide n'a été identifiée selon le critère pédologique au niveau de la parcelle ENEDIS.

Conclusion Zones humides

Les investigations de terrain confirment l'absence de zones humides selon les critères pédologique et floristique.



Poste source Aéroparc - Commune de Mérignac (33)

Localisation des sondages pédologiques



Figure 12 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la parcelle d'ENEDIS

4. SYNTHÈSE DE L'INTERÊT ÉCOLOGIQUE DANS L'AIRE D'ÉTUDE ET PRINCIPALES CONCLUSIONS

Au niveau du futur poste

Habitats naturels et flore

Les fourrés arbustifs et les zones rudérales présentent une diversité floristique notable en milieu anthropisé. Les fourrés sont dominés par des espèces ligneuses telles que le prunellier et le peuplier tremble, accompagnées de plantes herbacées opportunistes. Les zones rudérales, soumises à des perturbations fréquentes, abritent des plantes pionnières et opportunistes comme la grande ortie, le liseron des champs ou le pissenlit. Avec le bassin de rétention et le talus végétalisé en bord de route, l'ensemble des habitats ne permettent pas une forte diversité floristique.

Faune

Les fourrés arbustifs, les zones rudérales et le bassin de rétention constituent des habitats pour la faune en milieu anthropisé. Les fourrés offrent abris, sites de reproduction et corridors pour les amphibiens, les petits mammifères (mulots, musaraignes), les oiseaux (mésanges, merles, rouges-gorges) et de nombreux invertébrés liés au feuillage et au bois mort. Les zones rudérales, avec leurs flaques temporaires, et le bassin de rétention, en fournissant une source d'eau permanente ou semi-permanente, permettent la reproduction des amphibiens et accueillent des invertébrés aquatiques et terrestres ainsi que des pollinisateurs opportunistes.

Ces milieux contribuent ainsi au maintien de la biodiversité et à la connectivité écologique dans un paysage fortement anthropisé. Toutefois, la diversité est tout de même plutôt faible tout comme la patrimonialité des espèces présentes. À noter que des espèces communes mais protégées sont présentes au sein de ces milieux.

Les milieux présentant un intérêt écologique se trouvent néanmoins majoritairement à l'extérieur du périmètre du futur poste, à l'exception du bassin de rétention existant. Il est donc prévu de l'exclure de l'emprise du poste afin de le préserver en l'état.

Au niveau du tracé RTE

Le tracé de la ligne RTE traverse principalement des chemins anthropiques et des voiries, constituant des espaces fortement modifiés par l'activité humaine. Il passe également à travers un boisement de feuillus, apportant une continuité végétale et offrant un refuge à certaines espèces protégées des milieux forestiers (Salamandre tachetée, grenouille agile, Milan noir, Pic épeichette, ...). En effet, la bibliographie indique la présence d'arbres à cavité au sein du boisement, favorables aux chiroptères arboricoles qui sont des espèces patrimoniales.

Le tracé à cet endroit emprunte cependant un chemin forestier existant.

Par ailleurs, le tracé se situe également à proximité de zones humides (avérées selon la bibliographie), qui constituent des habitats sensibles et riches en biodiversité, particulièrement pour les amphibiens et les invertébrés.

À noter également la présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) sur le site du poste source ainsi que le long du linéaire concerné par l'enfouissement des réseaux. On y recense principalement la Sporobole d'Inde (*Sporobolus*



indicus), la Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*), le Souchet robuste (*Cyperus eragrostis*), l'Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*) et le Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*).

Pour rappel, certaines parties du tracé n'étaient pas accessibles, car situées sur des terrains d'entreprises privées. Cependant, les données bibliographiques en notre possession ont permis d'évaluer les enjeux de manière pertinente. Néanmoins il conviendra de confirmer la nature de l'occupation du sol au niveau de la zone boisée à l'est du futur poste, afin de pouvoir évaluer l'impact des travaux.

Bilan de l'intérêt écologique à l'échelle de l'aire d'étude			
Niveau d'intérêt écologique pressenti	Répartition sur l'aire d'étude	Grand type de milieu concerné	Modalités de prise en compte
Fort	<u>Poste</u> : non concerné. <u>LS</u> : au milieu de l'aire d'étude et hors des emprises directes du projet.	Prairie humide abritant le Fadet des laïches (bibliographie et connaissance du secteur).	Adaptation d'un calendrier de chantier afin d'éviter la période de reproduction.
Moyen	<u>Poste</u> : non concerné. <u>LS</u> : ponctuelle au sein de l'aire d'étude. Une seule entité correspondant à cet enjeu est interceptée par le tracé RTE. Il s'agit du boisement à l'est du futur poste source, mais le tracé emprunte un chemin forestier existant à cet endroit.	Boisement de feuillus majoritairement qui sont des milieux généralement à forte fonctionnalité avec présence de réseaux d'arbres à cavité.	Evitement préconisé. Adaptation d'un calendrier de chantier afin d'éviter la période de reproduction.
Faible	<u>Poste</u> : en périphérie du site – bassin de rétention évité. <u>LS</u> : ponctuelle au sein de l'aire d'étude.	Il s'agit des zones de prairies ou de fourrés arbustifs et arborés.	Limitation des emprises de travaux au strict nécessaire. Adaptation d'un calendrier de chantier afin d'éviter la période de reproduction car présence d'espèce commune mais protégée.



Bilan de l'intérêt écologique à l'échelle de l'aire d'étude			
Niveau d'intérêt écologique pressenti	Répartition sur l'aire d'étude	Grand type de milieu concerné	Modalités de prise en compte
Négligeable	Majoritaire sur l'ensemble de l'aire d'étude et au niveau des emprises directes des travaux.	Voiries, milieux anthropiques, remaniés, etc...Peu favorable à la stabilité des populations des espèces locales adaptées à ces milieux.	Adaptation d'un calendrier de chantier afin d'éviter la période de reproduction car présence d'espèce commune mais protégée.



Poste source Aéroparc - Commune de Mérignac (33)

Enjeux écologiques pressentis



Figure 13 : Représentation des enjeux écologiques au sein de l'aire d'étude rapprochée_Zoom 1

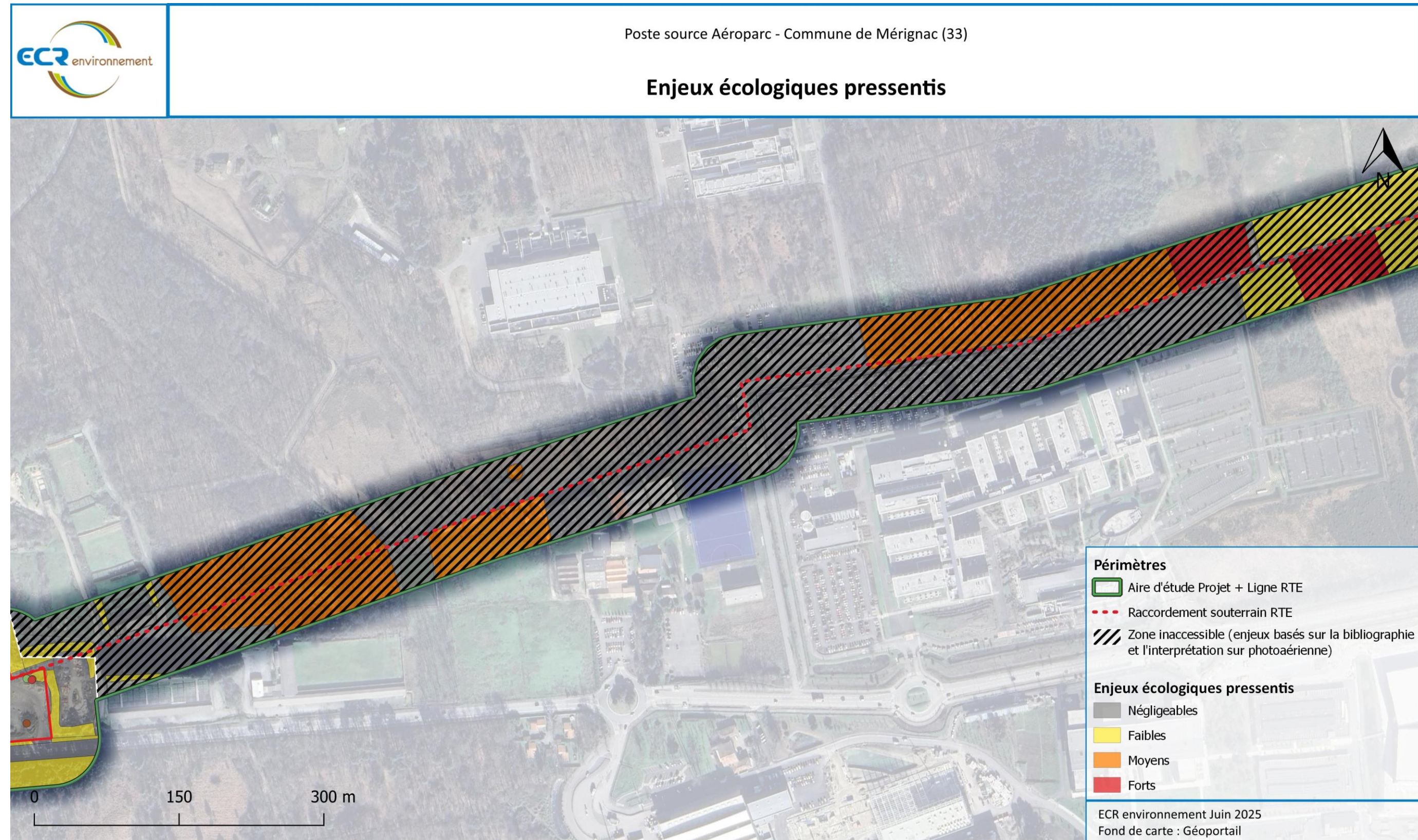


Figure 14 : Représentation des enjeux écologiques au sein de l'aire d'étude rapprochée._Zoom 2

Poste source Aéroport - Commune de Mérignac (33)

Enjeux écologiques pressentis

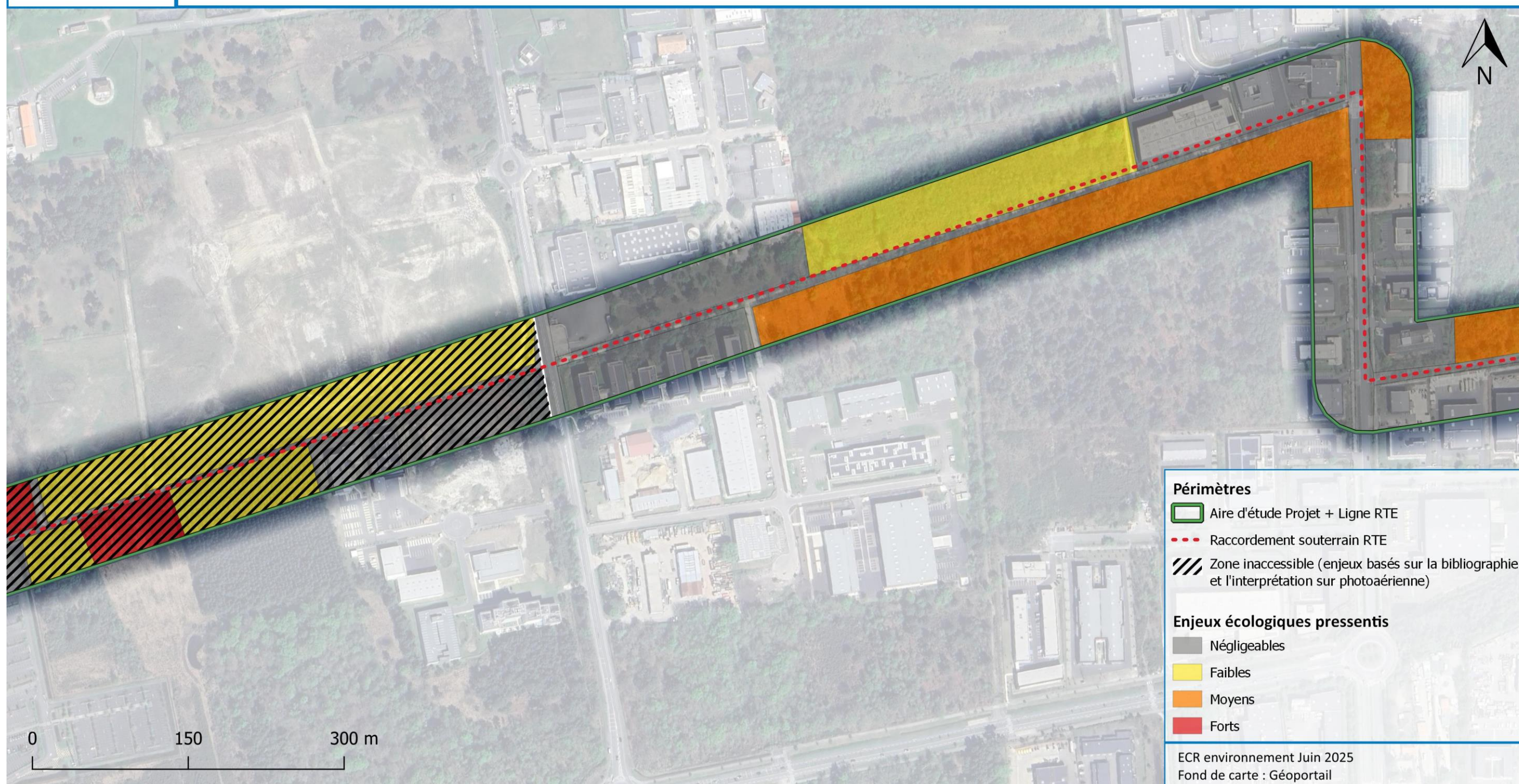


Figure 15: Représentation des enjeux écologiques au sein de l'aire d'étude rapprochée_Zoom 3

Poste source Aéroparc - Commune de Mérignac (33)

Enjeux écologiques pressentis

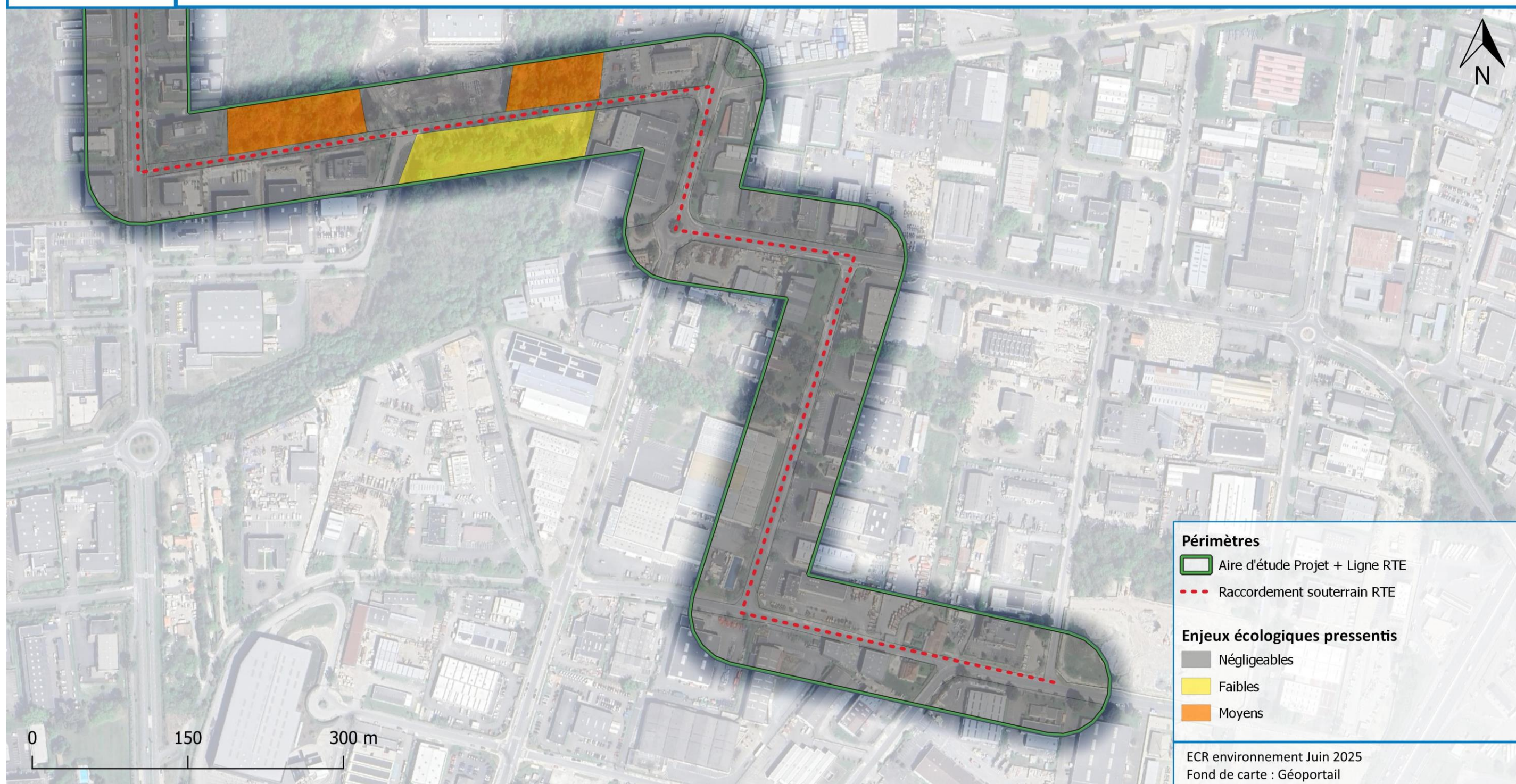


Figure 16 : Représentation des enjeux écologiques au sein de l'aire d'étude rapprochée_Zoom 4

5. RECOMMANDATIONS CLEFS

Pour le poste :

- Eviter le bassin de rétention existant qui sera hors de l'emprise du poste ;
- L'application des OLD devra respecter le calendrier de sensibilité des espèces. Réalisation entre septembre et début mars

Pour le raccordement :

- Préserver dans la mesure du possible les fourrés arbustifs et arborés ;
- Balisage de l'emprise des travaux à proximité des zones humides existantes ;
- Réalisation des travaux hors période sensible, c'est-à-dire entre septembre et début mars ;
- Réalisation des travaux dans le boisement à l'est du futur poste en septembre/octobre. Hors période sensible des chiroptères ; limiter le défrichement s'il y en a et conserver les arbres à cavité pour les chiroptères et autres espèces arboricoles.

La présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) au droit de l'ensemble du projet implique une vigilance particulière lors de la phase travaux. Il est préconisé, lors des opérations d'enfouissement, de privilégier la réutilisation des terres. En cas de stockage temporaire, celles-ci devront être déposées sur bâche afin d'éviter toute dissémination. Si la terre ne peut être réutilisée, elle devra être dirigée vers une filière adaptée à son traitement (décharge ou incinération).

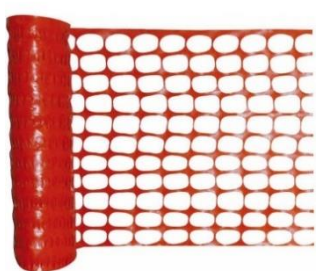
Avec l'application de ces recommandations et au regard des aménagements prévus (poste source et pose de la ligne RTE), les incidences sur le milieu naturel seront considérées comme faibles. À noter que les espèces présentes au niveau de la parcelle du futur poste source s'adapteront très bien au nouvel aménagement, compte tenu de leur caractère ubiquiste.



Prises de vue sur le site du futur poste source



E2.1b (1) – Positionnement adapté de l'emprise des travaux

E	R	C	A	E1 : Évitement géographique			
Thématique				Milieux naturels	Paysage	Milieu physique	Milieu humain
Descriptif							
Balisage en amont du chantier de tous les éléments relatifs au passage des engins et du personnel de chantier.							
Taxons favorisés par la mesure							
Tous les taxons, les zones humides et bassin de rétention.							
Phasage concerné							
Tous les phasages sont concernés (Poste source et réseaux)							
Conditions de mise en œuvre / limites / points de vigilance							
Le site du poste électrique est principalement localisé sur un secteur rudéral marqué par l'activité humaine. Les abords du site présentent des fourrés arbustifs et un bassin de rétention offrant des abris et habitats de reproduction possibles pour la faune locale. Les fourrés arbustifs sont localisés en dehors de l'emprise potentiel du poste. Le bassin de rétention fera quant à lui l'objet d'un évitement amont permettant de conserver l'intérêt écologique local de ce milieu et de ses abords. Les zones sensibles et évitées (bassin de rétention (poste source) et zones humides à proximités (ligne RTE) seront mises en défens en amont du chantier, avant le démarrage des opérations. Un balisage des différents accès au chantier, tant pour le personnel que pour les engins, sera également mis en place afin de préserver les milieux non concernés par l'emprise directe du projet, tels que les zones humides. Il est recommandé d'utiliser un cordage coloré, muni de nœuds de rubalise espacés tous les 5 à 10 mètres, afin de limiter la quantité de plastique utilisée, ou, à défaut, un filet. Ce type de balisage présente également l'avantage d'être plus durable et de pouvoir être maintenu pendant toute la durée des travaux. Les figures ci-dessous présentent les types de balisages à privilégier.							
     							

Les différentes zones de stockages temporaires devront se trouver à l'intérieur de la zone de chantier où elles seront préalablement identifiées et balisées.

Modalités de suivi envisageables

-

Coût

3 € HT/ml



R1.1f – Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)

E	R	C	A	R2.1 : Réduction technique en phase travaux			
Thématique		Milieux naturels		Paysage	Milieu physique	Milieu humain	
Descriptif							
Les terrains remaniés sont en général propices à l’installation et au développement d’espèces exotiques envahissantes (EEE). Les inventaires ont mis en évidence la présence de 5 espèces.							
Taxons favorisés par la mesure							
Habitats naturels.							
Phasage concerné							
Tous les phasages sont concernés (Poste source et réseaux)							
Conditions de mise en œuvre / limites / points de vigilance							
Plusieurs dispositions éviteront l’introduction et/ou l’expansion d’espèces exotiques envahissantes : ✓ Sensibilisation et information du personnel de chantier ; ✓ Identification préalable des secteurs au niveau desquels des espèces invasives se développent (balisage des zones contaminées avant le début des travaux), notamment pour les espèces ayant un fort pouvoir de dispersion ; ✓ Mise à disposition au maître d’ouvrage du « Guide d’identification et de gestion des espèces végétales exotiques envahissantes sur les chantiers de travaux publics » réalisé par le MNHN.							
<u>Exemple de recommandations issues du guide :</u> • Restreindre l’utilisation de terre végétale contaminée et interdire son utilisation en dehors des limites du chantier ; • Vérifier l’origine des matériaux extérieurs utilisés (ex : remblaiement) afin de garantir de ne pas importer des terres contaminées dans les secteurs à risques ; • Nettoyer tout matériel entrant en contact avec les espèces invasives (godets, griffes de pelleteuses, pneus, chenilles, outils manuels, bottes, chaussures, etc.) avant leur sortie du site, et à la fin du chantier.							
Modalités de suivi envisageables							
Vérification de l’abondance des EEE au niveau de l’aire d’étude après travaux.							
Coût							
Intégré au projet.							



R2.2o(2) – Application raisonnée des obligations légales de débroussaillage

E	R	C	A	R2.2 : Réduction technique en phase exploitation / fonctionnement			
Thématique		Milieux naturels		Paysage	Milieu physique	Milieu humain	
Descriptif							
Mettre en œuvre les OLD de manière à réduire au maximum les impacts sur la faune et la flore associées aux sous-bois et aux milieux arbustifs. L'application des OLD suivra un calendrier adapté et une bonne réutilisation des produits de débroussaillage.							
Conditions de mise en œuvre/limites/points de vigilance							
La mise en œuvre des OLD devra être réalisé entre début septembre et fin février.							
- Le débroussaillage sera réalisé à partir de 20 cm au-dessus du sol afin de préserver la flore et la petite faune potentiellement présente. - Les produits du débroussaillage comme les troncs d'arbustes découpés en grumes devront être empilés et laissés à terre constituant ainsi des microhabitats pour la petite faune et favorisant également la biodiversité liée aux bois morts.							
							
Exemple de réutilisation des produits du débroussaillage.							
Modalités de suivi envisageables							
Vérification par l'écologue en charge du suivi écologique de chantier de la bonne mise en œuvre du calendrier.							
Coût							
Intégré au projet.							

